

20110523_DL_07

OBJET :
Contrat LGC DPR avec
France TELECOM

Date de convocation :
17 février 2011

Date de séance :
23 mai 2011

Date d'affichage :
26 mai 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille onze, le vingt-trois mai à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Considérant l'intérêt d'avoir accès à l'offre de France Télécom dénommée LGC DPR, permettant d'occuper en cas de besoin les ressources de génie civil en conduite souterraine de l'opérateur ;

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de contrat n°11000259 portant sur les conditions de fourniture de liaisons de génie civil sur domaine public routier (LGC DPR)

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de contrat n°11000259 portant sur les conditions de fourniture de liaisons de génie civil sur domaine public routier (LGC DPR) est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer le présent contrat et à réaliser toutes les démarches permettant l'accès aux infrastructures de France Télécom.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.